



COMMUNE DE COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 10
Votants : 12

Le 5 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Vallouise-Pelvoux s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle MOREAU, suivant convocation transmise le mercredi 25 février 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALPHAND Thierry, BARONNAT Bernard, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, GRANET Alice, KIRKYACHARIAN Luc, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, SEMIOND Philippe, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à BARONNAT Bernard, CHERFILS Jacqueline à MOREAU Gaelle

Excusé sans procuration : GIRAUD Mathieu, HERMITTE Jean-Pierre, JEANNE Virginie, MOSSO Veronique, VERNET Laurent

Absents : MOUGIN Remi, PRAT Christelle

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-006 - MODIFICATION DES RÉGIMES DU PERSONNEL DE LA RÉGIE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Le personnel de la régie des remontées mécaniques dispose de certaines compensations liées à l'exploitation à savoir :

- **Prime "Astreinte Midi" :**

- Modalité d'allocation: Attribuée aux pisteurs, conducteurs TSF, vigies TSF ayant l'obligation de rester radio allumée pendant leur pause de midi. Peut être occasionnellement étendue aux autres salariés si l'exploitation le justifie.

- Période d'application: Pendant toute la durée d'ouverture du domaine skiable.

- Montant: 5 € brut par astreinte.

- **Indemnité compensatrice de panier :**

Les salariés de la Régie des remontées mécaniques bénéficient d'une indemnité compensatrice de panier conforme à l'article 3.10 de la CCN des remontées mécaniques et domaines skiables (IDCC 0454). La Régie des remontées mécaniques complète ce panier d'une prime forfaitaire

de panier de 3,30 € applicable à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Cette prime étant hors convention collective, elle est soumise aux charges sociales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver les modifications telles que détaillées ci-dessus.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 mars 2026

Le président de séance,
Gaelle MOREAU



Le secrétaire de séance,
Maryline FISCHER

